

DEC131548DR01

Décision portant nomination de M. Thomas AUBINEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7084 intitulée Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7084 intitulée Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage et nommant Mme Janine COSSY en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 9 juillet 2010 ;

Considérant que **M. Thomas AUBINEAU** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Paris A et Paris B, ainsi que par l'ENS, du 30 mars au 1^{er} avril, puis du 16 au 18 mai 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Thomas AUBINEAU**, AI, est reconduit dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7084 intitulée Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage, à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Thomas AUBINEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Thomas AUBINEAU** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Janine COSSY

Directrice de l'UMR 7084
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa du Jacques PROST, directeur général de l'ESPCI de Paris